

# Activités événementielles sportives

## Description de l'activité

### Définition

Les activités d'événements sportifs sont des rassemblements de sportifs, parfois dans le cadre de compétitions. Ces événements sont organisés de longue date et ont besoin d'un nombre important de bénévoles.

### Les pratiques

Deux pratiques d'événements sportifs ont lieu sur le site Natura 2000. La première est l'organisation de trails, de randonnées ou de marches nordiques. On retrouve des courses de toutes sortes allant de la course de compétition renommée à la course ayant pour but de récolter des fonds pour des causes caritatives. Ces événements sont : La course Dunes et bouchots, La folle Nétei, La traversée de la Baie, et Landes et Bruyères. Toutes ces courses ont pour but la mise en valeur du territoire et le dépassement de soi.

La seconde pratique est l'organisation d'un tournoi de Jumping sur sable. L'événement est constitué de plusieurs courses sur trois jours avec montage et démontage des obstacles de parcours tout au long de l'évènement.

Il existe d'autres évènements comme les Estivales de Volley qui se sont déroulées à plusieurs reprises sur la Plage des Rosaies en Plérin.



*Trail Traversée de la Baie  
(crédit : Morgane Destouesse)*



*Jumping à Erquy  
(crédit : Morgane Destouesse)*

## L'activité sur le site Natura 2000

### Spatialisation de l'activité

#### La traversée de la Baie

L'événement se passe sur les communes de Plérin, Saint Briec, Langueux et Hillion (Cartes 1, 2 et 3)

#### Dunes et Bouchot

L'événement se passe sur la commune d'Hillion (Cartes 1 et 3)

#### La Folle Nétéi

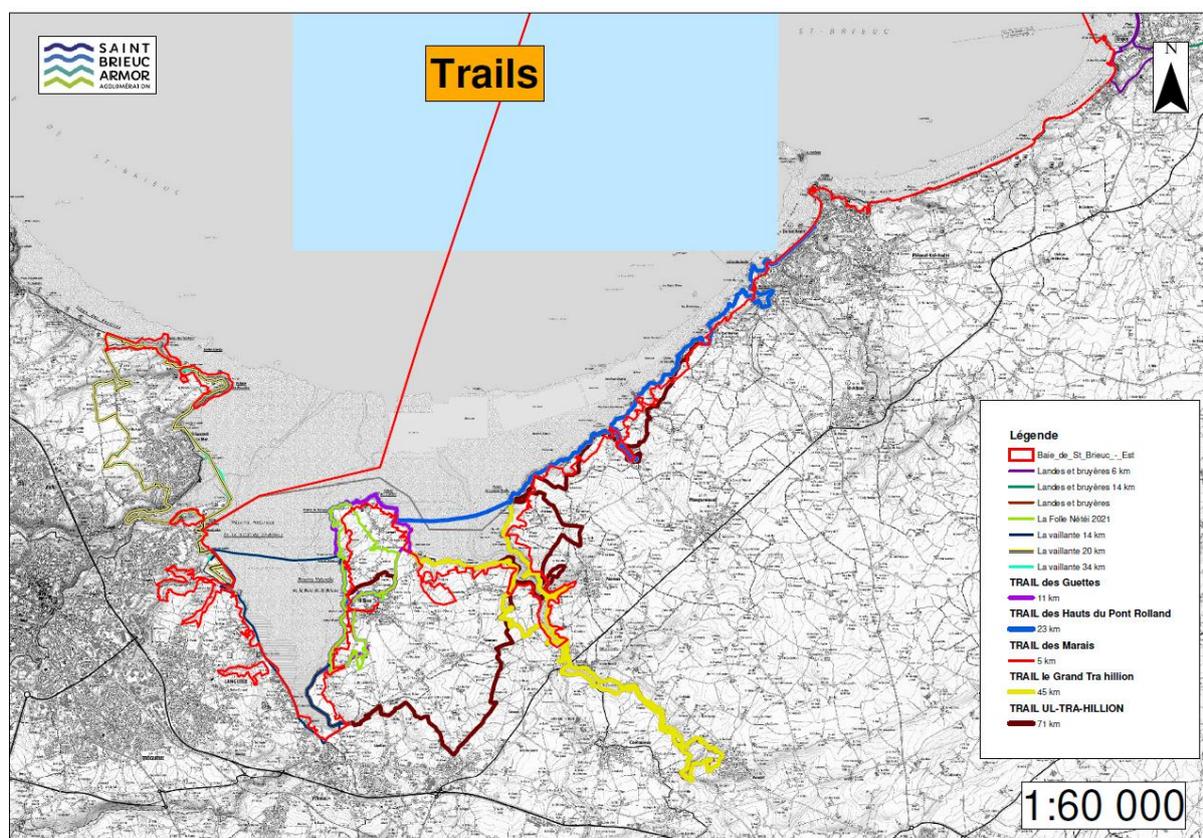
L'événement se passe sur la commune d'Hillion (Carte 1)

#### Landes et Bruyères

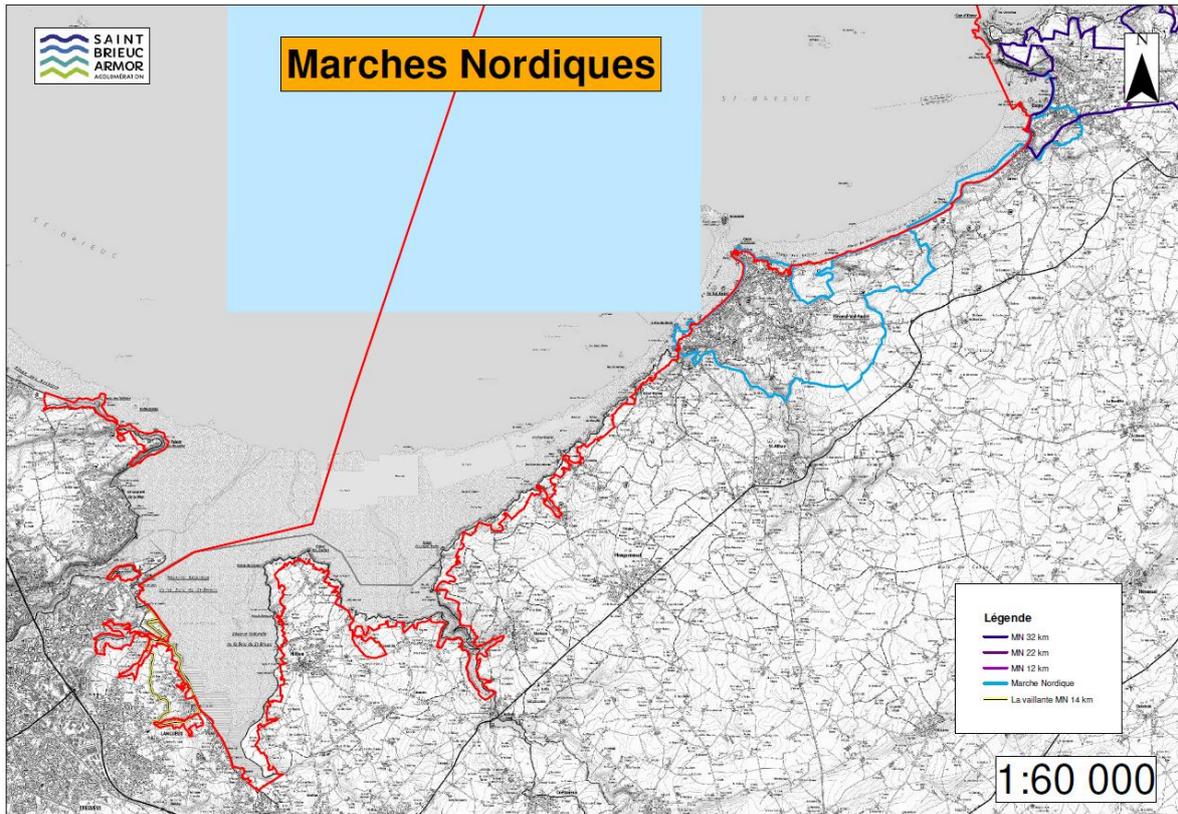
L'événement se passe sur les communes d'Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon (Cartes 1, 2 et 3)

#### Le Jumping

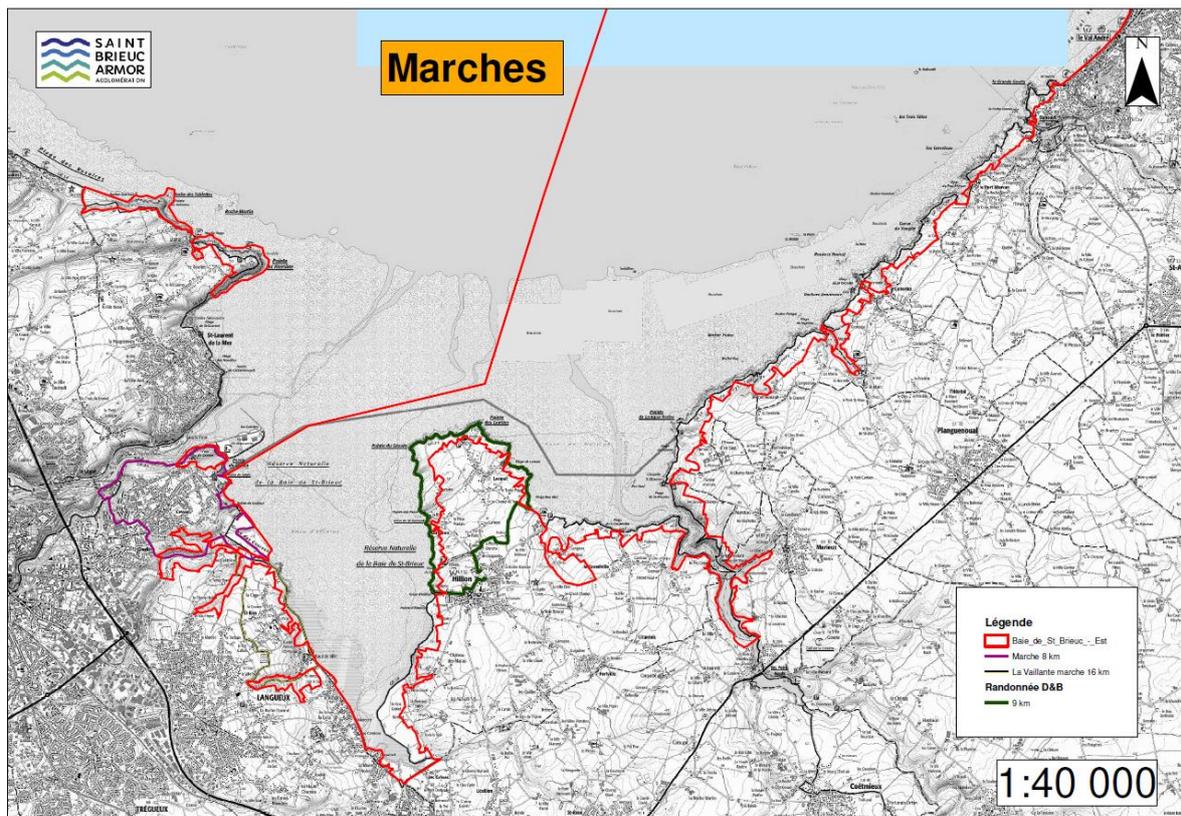
Cet évènement se déroule sur la plage de Caroual à Erquy (Carte 4)



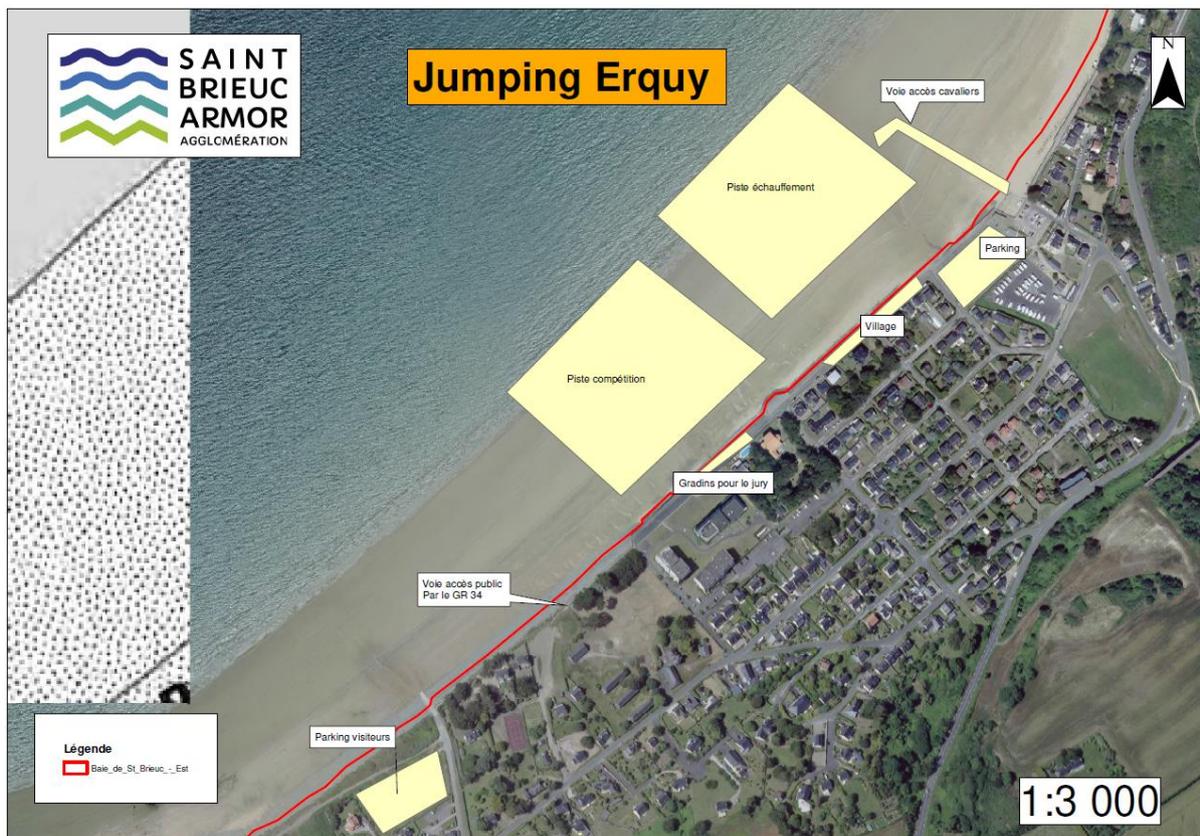
Carte 1 : Parcours et distances des différents trails présents sur le site Natura 2000 Baie de Saint Briec  
(Parcours pouvant évoluer en fonction des années)



Carte 2 : Parcours et distances des différentes marches nordiques présentes sur le site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc (Parcours pouvant évoluer en fonction des années)



Carte 3 : Parcours et distances des différentes randonnées présentes sur le site Natura 2000 Baie de Saint-Brieuc Est (Parcours pouvant évoluer en fonction des années)



Carte 4 : Parcours du Jumping à Erquy qui a lieu sur le site Natura 2000 Baie de Saint Brieuc Est

## Acteurs et pratiquants

### Acteurs

Les acteurs principaux de ces événements sont les organisateurs et toujours des associations sportives (Tableau 1).

### La traversée de la Baie

Cet évènement est porté par l'association la vaillante et en 2021 ce sera la 15<sup>ème</sup> édition.

L'évènement se passe sur les communes de Plérin, Saint Brieuc, Langueux et Hillion (Cartes 1, 2 et 3)

La Vaillante est un club de marche sportive né d'une simple envie de marcher ensemble. Elle regroupe une section de marche rapide et une section de marche nordique encadrée par des moniteurs.

### Dunes et Bouchot

Ce trail est porté par l'association Dunes et Bouchots et en 2021 ce sera la 15<sup>ème</sup> édition.

### La Folle Nétéi

Ce trail nocturne est porté également par l'association Dunes et Bouchots et en 2021 ce sera la 10<sup>ème</sup> édition. C'est une course plus ludique qui se déroule de nuit.

### **Landes et Bruyères**

Depuis fin 2020, c'est l'association « Landes et Bruyères » qui organise cet événement. Cette manifestation était organisée par la municipalité d'Erquy avant cette date. Suite au changement de municipalité en 2020, l'association Landes et Bruyères a été créée en octobre 2020 afin de prendre le rôle d'organisateur de l'événement. L'association a pour but de mettre en valeur le territoire du Grand Site de France Cap d'Erquy – Cap Fréhel (Erquy, Plurien, Fréhel et Plévenon).

### **Le Jumping**

Cet événement organisé depuis 2010 par l'association *Jumping Erquy Plage* est le seul concours de saut d'obstacles qui se déroule sur la plage en Bretagne.

Evénement	La traversée de la Baie	Dunes et Bouchots	La Folle Nétéi	Landes et Bruyères	Jumping Erquy	
Organisateur	Association La Vaillante	Association Dunes et Bouchots	Association Dunes et Bouchots	Association Landes et Bruyères	Association Jumping Erquy Plage	

*Tableau 1 : Liste des organisateurs de chaque événement*

### **Pratiquants**

#### Les trails

Les coureurs ont un profil plus jeune que les randonneurs et les marcheurs nordiques. Certains des coureurs sont des semi-professionnels notamment pour la Traversée de la Baie, Dunes et Bouchots et Landes et Bruyères.

Pour le volet randonnée, ce sont majoritairement des familles qui y participent.

Pour promouvoir un côté familial et conforter les familles qui se sont déplacées des courses dédiées aux enfants ont été créées. Les spectateurs et les participants viennent la plupart du temps en famille.

L'association Dunes et Bouchots nous a transmis des données très précises sur le profil des pratiquants précisés ci-dessous :

- Homme/ Femme entre 18 et 65 ans. Toutes activités et statuts professionnels.
- environ 15% d'anciens footballeurs, 25% d'anciens cyclistes, 10% de sportifs occasionnels et 50% habitués aux sports natures en général (voile, vélo, surf, ...)
- 75% sont résidents de la commune
- Beaucoup pratiquent en plus de cette activité sportive une autre activité comme le vélo, la pêche, la voile, la boxe, le crossfit, la musculation ...

Landes et Bruyères ont des données également très précises. Les participants sont pour 10% originaires du canton d'Erquy, 14,5% du département, 30,8% des autres départements bretons et 44,5% du reste de la France. Les autres courses ont des pratiquants plus locaux étant des courses moins renommées.

### Le Jumping d'Erquy

C'est un évènement ouvert aux professionnels comme aux amateurs. Il fait partie du programme des Cavales d'Automne, c'est donc une manifestation grand public ouverte à tous.

### Saisonnalité des pratiques

Les événements sportifs ont lieu toute l'année. Les événements ont lieu les week-ends et peuvent être étalés sur deux jours.

Durant le week-end de Landes et Bruyères, les courses et les randonnées ont lieu le samedi.

	<b>Traversée de la Baie</b>	<b>Dunes et Bouchots</b>	<b>La Folle Nétéi</b>	<b>Landes et Bruyères</b>	<b>Jumping Erquy</b>
Date	Mai	Avril	Janvier	Début Mai	Fin Septembre
Durée	1 jour	2 jours	1 jour	2 jours	3 jours
Nombre d'éditions (2021)	15	15	10	19	11

Tableau 2 : Date, durée et nombre d'éditions de chaque événement sportif.

### Eléments quantitatifs

#### La traversée de la Baie

Cette manifestation sportive comprend plusieurs épreuves

- Trails de 14km environ 650 participants, 23 km environ 450 participants, et 35 km environ 350 participants
- Marche de 8km et 16 km environ 40 et 120 participants
- Marche nordique de 14 km environ 15 participants

Sur certaines éditions, on comptait environ 1 500 participants accompagnés de 100 bénévoles et 200 personnes en public.

Cette manifestation a de plus en plus de succès et les participants sont de plus en plus nombreux chaque année.

	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
14 km	736	670	663	768	729	684
22 km	/	/	331	292	391	482
34 km	154	230	231	196	235	345
<b>TOTAL</b>	<b>890</b>	<b>900</b>	<b>1225</b>	<b>1256</b>	<b>1355</b>	<b>1511</b>

### **Dunes et Bouchot**

Cet évènement est composé de plusieurs courses

- Course de 9 km 100 marcheurs max
- Trail des Petiots 1.5 km 100 max
- Trail des marais 5 km 100 max
- Trail des guettes 11 km 350 coureurs max
- Trail les Hauts de Pont Rolland 23 km 350 coureurs max
- Le grand tra d'Hillion 45 km 300 coureurs max
- L'Ultra 71 km 150 coureurs max

### **La Folle Nétéi**

Avant la Covid cette course présentait deux parcours, un de 16 km et un de 9km pouvant accueillir 600 et 400 participants.

Pour l'édition 2021, seule une course était proposée avec un parcours unique de 13 km. Cette édition était limitée à 700 participants.

### **Landes et Bruyères**

Landes est bruyères est composé de plusieurs épreuves :

- 3 courses, deux grandes de 32km et de 14km et une plus courte de 6km. Les deux grandes courses sont limitées à 1000 participants chacune. La plus petite course accueille 350 personnes.
- 3 parcours de marches nordiques de 12, 22 et 32km sont également balisés. Une centaine de personnes participe à chacune des trois marches nordiques.
- 4 parcours de randonnées. Les randonnées regroupent chacune entre 300 et 400 personnes.

La manifestation attire 6000 à 8000 spectateurs/visiteurs sur le week-end.

### **Total des événements sportifs**

	Nombre de parcours	Distance totale	Nombre de participants	Nombre de spectateurs
Trails	13	293.5 km	5 800 minimum	Environ 6 500
Marches Nordiques	4	80 km	165	?
Randonnées	6	69.5 km	1 000	?

Tableau 3 : Récapitulatif du nombre de parcours proposés par ces événements, la distance cumulée de ces parcours ainsi que le nombre de participants et de spectateurs à ces événements.

### **Le Jumping D'Erquy**

Les participants au concours sont au nombre de 95.

La manifestation attire environ 3 500 spectateurs/visiteurs sur le week-end.

## **Réglementation et gestion de l'activité**

### **Gestion de l'activité**

#### **Fédération Française d'Athlétisme (FFA)**

Par arrêté en date du 31 décembre 2016, la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) a reçu délégation du Ministre chargé des sports pour l'organisation de la pratique des disciplines de l'athlétisme : courses trails, cross-country, marche athlétique, marche nordique. En vertu de cette délégation, la FFA est notamment chargée de définir les règles techniques et de sécurité concernant les disciplines de l'athlétisme running et des courses en nature ainsi que les règlements relatifs à toute manifestation dans ces disciplines, conformément aux articles L.131-16 et R.331-7 du code du sport.

#### **Commission départementale Running (CDR)**

Dans chaque département est instituée une Commission Départementale Running qui a pour mission :

- d'étudier les dossiers de demande d'autorisation formulés par des organisateurs, lorsque celle-ci est requise, et communique son avis au Président du Comité départemental pour signification aux demandeurs
- d'informer les autorités administratives et territoriales ainsi que les organisateurs de la Réglementation des courses running
- de veiller au respect du règlement par les organisateurs et les sensibiliser à la sécurité des participants et à l'amélioration de la qualité des courses

- de donner son avis aux instances fédérales (CRR, Comité départemental, Ligue, ...) sur les épreuves officielles (championnats, épreuves à label ...) se déroulant dans le département
- d'émettre, à la demande de la CDESI, un avis concernant toute organisation de manifestation pédestre ou multisports se déroulant en milieu naturel

### **Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports Nature en Côtes-d'Armor (CDESI 22)**

La CDESI est composée des acteurs publics (représentants des services de l'Etat, de la Région et des collectivités locales), des acteurs du sport (représentants des pratiquants et professionnels des sports de nature) et des acteurs de la protection de l'environnement et du tourisme. Les missions de la CDESI sont de :

- Réaliser un inventaire et élaborer un Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI) et concourir à son élaboration.
- Proposer les conventions et l'établissement des servitudes.
- Donner son avis sur l'impact, au niveau départemental, des décrets ou arrêtés préfectoraux pouvant avoir une incidence sur les activités physiques et sportives de nature.
- Etre consulté sur tout projet d'aménagement ou de mesure de protection de l'environnement pouvant avoir une incidence sur les sports de nature.
- Donner un avis sur les actions à mettre en place pour le développement des sports nature en Côtes-d'Armor.

### **Comité Régional Olympique et Sportif de Bretagne (CROS Bretagne)**

Le CROS est une association. Il est le représentant officiel du mouvement sportif en Bretagne avec une mission de service public et relais des actions du CNOSF.

## **Cadre réglementaire**

### ***Au niveau national***

L'organisation des manifestations sportives est encadrée par les dispositions des articles L. 331-1 et suivants du code du sport et R.331-3 et suivants du code du sport.

Le dossier de demande d'autorisation est à demander auprès du service administratif compétent (Mairie, Préfecture, sous-préfecture). Il doit être rempli et déposé 3 mois avant la manifestation si celle-ci traverse plusieurs départements ou 6 semaines si elle se déroule dans un même département (arrêté du 1er décembre 1959, art 5). Ce dossier comprend la date, la nature de l'épreuve, le nombre de concurrents, le nombre de spectateurs, le nom de l'association organisatrice, si celle-ci est affiliée

à une fédération ou la fédération délégataire de l'activité proposée en compétition, le règlement de l'épreuve, la police d'assurance, la prise en charge éventuelle du service d'ordre, la carte du site avec les accès secours, ravitaillement, communication... Le dossier est réalisé et produit par l'organisateur.

Toute personne, physique ou morale, peut organiser une manifestation sportive, compétitive ou non. Cependant, quelle que soit l'activité sportive concernée, chaque organisateur de manifestation est tenu de respecter certaines obligations légales et réglementaires.

Quelles que soient les caractéristiques de la manifestation sportive, l'organisateur doit :

- souscrire une assurance couvrant sa responsabilité civile, celle de ses préposés et celle des pratiquants (loi n°84-610-, art 37).

- se conformer aux règles techniques de la discipline édictées par la Fédération qui a reçu délégation du MJSVA (Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative) pour la gestion de l'activité concernée.

Code de la route si manifestation sur voie publique.

### ***Autres outils de gestion influençant l'activité***

La Fédération Française d'Athlétisme rédige et distribue la Rapport Règlementation des manifestations running 2021. Ce rapport recense toute la réglementation à respecter afin d'organiser un événement sportif comme les trails et les marches nordiques. La FFA a également rédigé un guide pour les organisateurs de Trail.

## **Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000**

### **Sur les habitats terrestres et la flore**

Sur les habitats terrestres et la flore, l'impact le plus important est le piétinement des participants et des spectateurs. Ce piétinement peut entraîner la disparition de certaines espèces végétales et induire une rudéralisation de la flore. Si l'impact du piétinement est très important, la végétation peut être absente et le sol peut s'éroder. Le changement du cortège floristique peut amener à la diminution des surfaces, à la disparition ou à la fragmentation des habitats d'intérêt communautaire.

### **Sur la faune**

Ces activités ont un impact sur le dérangement de la faune en tout temps, mais cela a encore plus d'impact lors des haltes migratoires et durant les périodes de reproduction (Thompson, 2015). Ce dérangement peut être un dérangement sonore ou un dérangement physique. Ce dérangement peut diminuer la réussite de reproduction des espèces voir entraîner l'abandon du site de reproduction par les espèces.

## **Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]**

Les leviers d'actions déjà existant sont la limitation du nombre de participants notamment pour l'événement de la Traversée de la Baie, Dunes et Bouchots et Landes et Bruyères mais aussi la

régulation du public le long des parcours. La modification des parcours est réalisée pour des raisons de sensibilité périodique de la faune. Des recommandations sont faites tous les ans pour que les circuits empruntent des chemins existants et pour éviter la prolifération de nouveaux circuits au travers d'habitats d'intérêt communautaire. Les organisateurs sont sensibilisés et passent des messages avant chaque départ de course pour rappeler la sensibilité du milieu.

Il est à noter que certaines associations relaient un message fort pour continuer à protéger les sites avec par exemple une notion inscrite dans le règlement de la course :

**« Règlement Course Dunes & Bouchots :**

**Article 5 – Protection de l'Environnement**

*Les parcours se trouvent en Zone Natura 2000. Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets et le respect du tracé. Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses différents déchets jusqu'au ravitaillement suivant.*

***La DISQUALIFICATION du concurrent ne respectant pas ces règles sera systématique »***

## Bibliographie

***Documents consultés***

- Conseil Général des Côtes d'Armor. Présentation de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires des Sports Nature en Côtes d'Armor. 15p.
- FFA, 2020. Réglementation des manifestations running 2021. Fédération Française d'Athlétisme. 54p.
- FFA, Guide de l'organisateur de Trail. Fédération Française d'Athlétisme. 27p.
- Ministère de la Santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. ?. Guide pratique : Pour un développement maîtrisé des sports de nature : Les PDESI et CDESI. 134p.
- Thompson B., 2015. Recreational trails reduce the density of ground-dwelling birds in protected areas. *Environmental Management*. **55** : 1181-1190.

***sites internet***

- <http://sport-bretagne.fr/>
- Les dossiers d'évaluations d'incidences réalisés pour ces événements sportifs.
- Sites internet des associations concernées :
- <https://www.jumping-erquy-plage.com/#info>
- <http://www.trail-hillion.fr/>
- <http://lavillante.fr/la-traversee-de-la-baie/#parcours>
- <https://landesetbruyeres.erquy.fr/>

***Personnes sollicitées pour relecture et complément***

- **Dunes et Bouchots/ Mickaël DAYOT** Président de l'association